

Immobilier

# NON-DISCRIMINATION 2h + DEONTOLOGIE 2h + TRACFIN 2h + RGPD 1h



## En résumé

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession



## Objectifs

A l'issue de ces modules, vous serez en capacité d'appréhender les éléments fondamentaux pour un agent immobilier de :

- Comprendre ce qu'est la discrimination en location / transaction et en cadrer les risques.
- Comprendre ce qu'est l'éthique professionnelle, le respect des lois et règlements, la nécessité de compétence et en délimiter les risques.
- Comprendre les obligations, actions et missions au quotidien des professionnels de l'immobilier contre le blanchiment des capitaux et la lutte contre le terrorisme
- S'approprier ou se remettre en mémoire les obligations du professionnel de l'immobilier en matière de protection des données personnelles.



## Programme

### 2h00 Non-discrimination

Le code de déontologie

La discrimination, c'est quoi ?

La discrimination dans le logement, quelle réalité ?

Comment prouver la discrimination au logement ?

Comment vendre ou louer sans discriminer ?

A qui s'adresser en cas de discrimination ?

### Durée

1 jour(s) / 7 heure(s)

### Effectif

De 3 à 8 stagiaires

### Tarif

300 € NET

### Pour qui ?

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

### Prérequis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.

### Code RNCP / RS

NA

### Référence

ACLO-0000-CAI-01

Les sanctions

Huit points-clés pour louer ou vendre sans discriminer

Conclusion : Les 20 critères de discrimination interdits par la loi

Pratiques et arguments

Les sanctions éventuelles.

### **2h00 Déontologie**

La déontologie dans nos métiers c'est quoi ?

Le décret

Les activités concernées

Les dispositions du code de déontologie

### **1h30 Tracfin**

Les mécanismes de blanchiment

La politique du dispositif

Champ d'application

Le cadre réglementaire

Organisation du dispositif

L'approche par les risques

Tracfin

### **1h00 RGPD**

Le règlement européen

Les 6 étapes pour se préparer à la mise en place des outils

La conservation des données



## **Méthodes pédagogiques**

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

## **Moyens techniques**

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs. Connexion internet haut débit.

## **Suivi d'action**

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation



## **Intervenants**

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.  
Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.



## Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.  
Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.